COMPTE-RENDU
DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 juillet 2026

L'an 2026, le 16 juillet, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 10 juillet 2026.

Présents : M. Walter MARTIN (pouvoir de M. MAISONNEUVE), Mme Sandrine PENE, M. François BESSON, Mme Laurette COMAS (pouvoir de Mme MEREAUD), M. Olivier ABRIAL, Mme Fabienne RAVET (pouvoir de Mme CURNILLON), M. Emmanuel PERRIN, Mme Sylvie DEBARD, Mme Annick PERRET, M. Eric PERRET (pouvoir de Mme BOZONNET), M. Ludovic VEYRET, M. Vincent MAURICE, M. Jean NICOLAS, Mme Patricia COLNOT, M. Stéphane PERRAUD, Mme Audrey MICHEL (pouvoir de M. GRAND), M. Sébastien LAMOTTE

Excusés : M. Xavier MAISONNEUVE (pouvoir à M. le Maire), Mme Gaëlle CURNILLON (pouvoir à Mme RAVET), Mme Aurélie BOZONNET (pouvoir à M. PERRET), M. Bogdan GRAND (pouvoir à Mme MICHEL), Mme Morgane SARTORETTI, Mme Elodie MEREAUD (pouvoir à Mme COMAS)

Secrétaire de séance : Mme Patricia COLNOT

En ouverture de séance MM. Mathieu GILLET et Romain ROUSSE de la société Natran (ex-GRDF) présentent le projet HY-FEN évoqué récemment dans la presse locale.

Le réseau européen H2MED prévoit d'acheminer de l'hydrogène vert à usage industriel entre le Portugal et l'Allemagne. HY-FEN constitue un des circuits de transit traversant 500 communes depuis Fos-sur-Mer jusqu'en Moselle, privilégiant un tracé dit « de moindre impact » souvent parallèle aux autoroutes, aux lignes à grande vitesse ou aux ouvrages de gaz préexistants, tenant compte des zones humides, des établissements recevant du public et des secteurs d'habitation. Natran a identifié un corridor de 3 kms de large passant en partie par l'est d'Attignat, Viriat, Bresse Vallons, Bény, Marboz, qui pourrait accueillir une canalisation. Il n'est donc pas certain qu'une canalisation traverse le territoire d'Attignat.

Sur la question des risques, ces ouvrages d'un diamètre variant de 900 à 1200 mm et d'une épaisseur de 23 mm peuvent supporter une pression de 67 bars. A la grande différence de l'éthylène lourd que nous connaissons avec Storengy, l'hydrogène est un gaz plus léger qui s'envole rapidement et cause moins d'impacts en cas d'incident. A priori aucune obligation ne s'imposera aux propriétaires privés sinon de respecter une servitude de tréfonds. Sur cet aspect M. le Maire se veut plus prudent et n'exclut pas l'apparition de réglementations contraignantes au fil des années à l'image des plans de prévention des risques technologiques, et des expropriations ordonnées à Etrez.

Le projet reste au stade des premières études. La Commission nationale du débat public s'en saisira en 2028 et déclenchera des enquêtes publiques. La mise en service interviendrait au mieux en 2032.

Administration - Compte-rendu du 16 juin

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

Mairie -01340 ATTIGNAT – Tél : 04 74 30 92 16 – Email : accueil@attignat.fr

Environnement – Avis relatif au projet de Bois d'Arche énergies

Pour mémoire M. PERDRIX de Bois d'Arche énergies exposa le mois dernier le projet de développement de l'unité de méthanisation de Bresse Vallons. La Commission Environnement-énergie a étudié le dossier et propose un avis favorable assorti de trois prescriptions :

- Appeler à la vigilance des exploitants afin d'éviter la superposition des plans d'épandage sur une même parcelle.
- Privilégier les lisioducs par rapport au transport routier et réduire ainsi l'utilisation des voies communales.
- Emprunter prioritairement les voiries départementales en cas d'acheminement des matières par voie routière.

Le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur du projet, accompagné des trois remarques qui seront notifiées à la Préfecture de l'Ain.

Révision du PLU – Convention avec l'Agence départementale d'ingénierie

M. PERRIN explique tout d'abord les enjeux de la révision générale de notre Plan local d'urbanisme.

Le PLU constitué de cartographies et de de règlements matérialise le projet du territoire, habituellement sur une quinzaine d'années dans une optique de développement équilibré et durable (environnemental, économique, social). Il doit s'inscrire en compatibilité avec le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) porté par Grand Bourg agglomération : des objectifs quantitatifs et qualitatifs s'imposent ainsi en matière de logement, d'habitat social, de constructibilité et de services. La révision durera de trois à quatre années en co-construction avec l'Etat (DDT, Préfecture…), en lien avec les personnes publiques associées (chambres consulaires, communes riveraines…) et surtout en concertation avec les citoyens (réunions d'information, enquête publique…).

Cette procédure juridique longue, faite de nombreuses étapes formalisées, d'allers-retours techniques avec les intervenants, et d'un coût élevé (environ 60 k€), impose de se faire accompagner tout du long. Le Conseil décide de confier à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ADIA) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage notamment pour l'élaboration d'un cahier des charges, le choix d'un cabinet spécialisé et l'avancement du projet.

Finances – Recouvrement de recettes et tarifs des IRVE

M. le Maire rappelle l'obligation d'installer une infrastructure de recharge de véhicule électrique pour vingt places de stationnement publiques. Le Siea a initié un groupement d'achat départemental auquel adhère Attignat. La Commune acquerra une première borne qui sera située place de la Mairie. Il convient de déterminer les modalités d'utilisation des usagers au regard de la performance (50 kW env), du temps de charge, et du risque de stationnement abusif à cet emplacement (phénomène de « voiture ventouse »).

Le Conseil fixe les tarifs suivants : 0,38€ le kWh + 0,10€ la minute de stationnement.

Voirie – Demandes de subvention

Mairie -01340 ATTIGNAT – Tél : 04 74 30 92 16 – Email : accueil@attignat.fr

M. BESSON détaille les dispositifs du Conseil départemental, le fonds des amendes de police, en matière de travaux de voirie. Le Conseil autorise le Maire à constituer et déposer des dossiers de subvention.

Rapports des élus

Mme PENE

Reyssouze et Affluents (ex-SBVR) a élu pour président M. Jean-Yves BREVET, Maire de Montrevel. Le Syndicat rassemble des communes de Grand Bourg agglomération et de la CC Bresse et Saône. Il exerce la compétence GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

M. BESSON

La commission cadre de vie travaille à la signalétique. Le plan communal de sauvegarde sera mis à jour.

Mme PERRET

Mme PERRET remercie les conseillers de leur disponibilité le 14 juillet. M. le Maire salue à son tour ceux qui ont permis cette belle réussite. Une édition rendue particulière par l'interdiction préfectorale des feux d'artifice.

M. MAURICE

Grand Bourg agglomération s'engage dans le « Marathon de la biodiversité ». Il s'agit notamment de soutenir la plantation de haies respectant un cahier des charges.

Informations diverses

Un habitant des Peupliers signale une prolifération de chats errants et le défaut d'entretien d'un lotissement voisin. La Commune va envisager les solutions possibles.

Grand Bourg agglomération va déclarer d'utilité publique la construction d'une nouvelle station d'épuration de 4 500 équivalents-habitants à Attignat. Ses caractéristiques et sa localisation ont fait l'objet de plusieurs études depuis l'initiation du projet en 2020. Pour rappel l'assainissement relève de la compétence intercommunale. Le coût estimé s'élève à quatre millions d'euros au budget annexe d'investissement de Grand Bourg Agglomération.

Séance levée à 22h20

La Secrétaire de séance,
Patricia COLNOT

Le Maire,
Walter MARTIN

Mairie -01340 ATTIGNAT – Tél : 04 74 30 92 16 – Email : accueil@attignat.fr